[Text]

tion Appeal Board to the Federal Court of Appeal must be made now.

Ms. Jackman: The case law is that if you do not have reasons—and this is from the board decisions—

Senator Flynn: Yes; you do have to have reasons.

Ms. Jackman: —and you wait until you get the reasons, that is not sufficient ground to bring a late application for leave to appeal.

Senator Flynn: That is true for all areas of delays in appeal procedures. There is a limit to everything.

Mr. Hoppe: That is true. There are places in the Immigration Act, and in other areas of Canadian law, right now where leave is required. However, that leave is not presently required in the Federal Court Trial Division in respect of immigration matters of this nature arising out of the Immigration Act. With respect, the system seems to be working well. A large body of case law has grown up in the last ten to fifteen years in which administrative errors have been corrected by the Federal Court, and that may cease. My point is that it may cease.

Senator Flynn: My experience with the present system in areas other than immigration is that there are a lot of abuses of the appeal procedure. Anyone can appeal in order to obtain delays. Often, there are unjustified delays which take months and months before there is a final decision.

Mr. Hoppe: I agree.

If I may, I will continue with my remarks and then turn the floor over to Ms. Jackman.

Senator Flynn: I think we are on the same ground.

Mr. Hoppe: More or less.

If I could, I would like to talk about how Bills C-55 and C-84 dovetail together. I think most of you were here in September when I talked about money. I have had several months to reflect upon my remarks.

The cost of immigration is an important social policy question. I am afraid that I will have to talk to a certain extent about my personal opinions in the policy field.

If Canada needs, wants and benefits from immigrants, we have to pay the price for a proper system that will serve the needs of the country and yet be fair to the people who are being processed, whether it is for refugee determination inside Canada, visitor visas to Canada or permanent residents coming into this country. Over the last year and a half it has cost approximately \$125 per family to make an application, win or lose, to get an immigrant visa; work permits cost \$50.

The Government of Canada has derived revenue—I do not know the exact figures; perhaps some of the immigration officials who may speak to you in future will be able to tell you—of more than \$10 and less than \$20 million a year from the immigrant processing system. However, immigration lawyers practising in this area, we have not see the user fees because

[Traduction]

de l'immigration devant la Cour d'appel fédérale doit être interjeté immédiatement.

Mme Jackman: La jurisprudence indique que si vous n'avez pas de raison—dans le cas des décisions de la commission . . .

Le sénateur Flynn: Oui, il faut bien sûr avoir des raisons.

Mme Jackman: . . . et que vous attendez d'en avoir, ce n'est pas un motif suffisant pour retarder la présentation de la demande d'autorisation d'en appeler d'une décision.

Le sénateur Flynn: C'est le cas pour tous les retards relatifs à la procédure d'appel. Il faut bien qu'il y ait une limite.

M. Hoppe: C'est vrai. La Loi sur l'immigration et d'autres lois canadiennes en vigueur exigent une autorisation dans certains cas. Cependant, la Division de première instance de la Cour fédérale n'en exige pas pour les questions d'immigration de cette nature prévues par la Loi sur l'immigration. Avec tout le respect que je vous dois, le système semble bien fonctionner. Toute une jurisprudence a été établie au cours des dix ou quinze dernières années et les erreurs administratives ont été corrigées par la Cour fédérale et je soutiens que cela peut cesser. Voilà le point que je voulais faire.

Le sénateur Flynn: D'après mon expérience, on abuse beaucoup de la procédure d'appel dans d'autres domaines que l'immigration. N'importe qui peut interjeter appel pour gagner du temps. Souvent, il y a des retards injustifiés et il faut compter des mois et des mois avant que la décision finale soit prise.

M. Hoppe: Je suis d'accord avec vous.

Si je peux me le permettre, je vais poursuivre avant de céder la parole à Mme Jackman.

Le sénateur Flynn: Je pense que nous nous entendons là-dessus.

M. Hoppe: Plus ou moins.

Si je peux me permettre, j'aimerais expliquer comment les projets de loi C-5 et C-84 se rejoignent. Je pense que la plupart d'entre vous étiez ici, en septembre, quand j'ai parlé d'argent. J'ai eu plusieurs mois pour réfléchir à ce que j'ai dit.

Le coût de l'immigration est une importante question de politique sociale. J'ai peur d'avoir, jusqu'à un certain point, à dévoiler mes opinions personnelles en matière de politique.

Si le Canada a besoin d'immigrants, veut en accueillir et profite de leur présence, il lui faut payer le coût de la mise en place d'un système qui répondra aux besoins du pays tout en étant juste pour ceux qui ont à l'utiliser, que ce soit pour obtenir la reconnaissance de leur statut de réfugié au Canada, se faire délivrer un visa de visiteur au Canada ou devenir citoyen permanent de notre pays. Depuis un an et demi, il en coûte environ 125 \$ par famille pour présenter une demande de visa d'immigration, que la demande soit acceptée ou non; les permis de travail coûtent 50 \$.

Le gouvernement du Canada a réalisé des recettes dans l'application du système de traitement des demandes d'immigration—je ne connais pas les chiffres exacts, mais peut-être que des fonctionnaires de l'immigration qui viendront témoigner seront en mesure de vous les donner—qui se situent entre 10 et 20 millions de dollars par an. Pourtant, nous en tant qu'avocats exerçant dans ce domaine, n'avons pas vu les droits